

Les langues officielles—Loi

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion rejetée.

Des Voix: Avec dissidence.

(La motion n° 79 est rejetée.)

M. le Président: Le vote suivant porte sur la motion n° 85.

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac-Lennox et Addington) propose:

Motion n° 85.

Qu'on modifie le projet de loi C-72, à l'article 56, en retranchant les lignes 8 à 10, page 25, et en les remplaçant par ce qui suit:

«institutions fédérales.»

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion rejetée.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion n° 85 est rejetée.)

M. le Président: Le vote suivant porte sur la motion n° 86.

M. Dan McKenzie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires des anciens combattants) propose:

Motion n° 86.

Qu'on modifie le projet de loi C-72, à l'article 56:

a) en ajoutant à la suite de la ligne 10, page 25, ce qui suit:

«(2) Il incombe au commissaire de prendre toutes les mesures visant à assurer qu'aucun dirigeant ou employé d'une institution fédérale n'est lésé sans nécessité par la mise en oeuvre d'une politique ou disposition de la présente loi et, en cas de préjudice inévitable, que l'intéressé soit normalement et adéquatement traité et indemnisé. Les dispositions de la présente partie s'appliquent à toute plainte pour préjudice portée par un tel dirigeant ou employé.»

b) en retranchant la ligne 11, page 25, et en la remplaçant par ce qui suit:

«(3) Pour s'acquitter de sa mission prévue aux paragraphes (1) et (2), le».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion rejetée.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion n° 86 est rejetée.)

M. le Président: Le vote suivant porte sur la motion n° 87.

M. Alex Kindy (Calgary-Est) propose:

Motion n° 87

Qu'on modifie le projet de loi C-72, à l'article 56, en retranchant la ligne 14, page 25, et en la remplaçant par ce qui suit:

«qu'il reçoit de Canadiens bilingues ou unilingues qui estiment qu'ils font l'objet de discrimination, et présente ses rapports et recom-».

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le Président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le Président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le Président: A mon avis, les non l'emportent.

Je déclare la motion adoptée.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion n° 87 est rejetée.)

M. le Président: Le vote suivant porte sur la motion n° 88.

M. Ron Stewart (Simcoe-Sud) propose:

Motion n° 88

Qu'on modifie le projet de loi C-72, en supprimant l'article 57.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?